

P.V. de la réunion du Conseil du LexFEIM du 11 février 2021 à 14h.

Présents et représentés : Mmes Jocelyne Bridenne, Karine Hoyez, Claire Humann, Géraldine Lelabourier, Nathalie Zemiak ; MM Fabien Bottini, Michel Bruno, Pierre Chabal, Jocelyn Clerckx, Edouard Denis, Philippe Gast, Pierre Fleury-Legros, Harold Gaba, Gilles Lebreton, Gourmo Lô, et Guy Quintane.

Excusés : Mmes Marie Cuq, Martine Guérolé, Marie-Christine Lebreton, et M. Jean-Marc Roy.

1° Informations :

Visite du comité d'évaluation de l'Hcéres le 3 juin prochain.

S'agissant de l'école doctorale, l'arrêt du Conseil d'Etat devrait être rendu prochainement.

Concernant la publication des actes de nos colloques récents : Les actes du dernier colloque de Pierre Chabal « Evolving regional values and mobilities in global contexts » organisé en octobre 2020 en présence et à distance ont été publiés aux éditions Peter Lang à Bruxelles ; les actes du colloque organisé par Jean-Marc Roy et Michel Bruno en décembre 2019 « Nature et souveraineté » ont été publiés aux éditions juridiques Legitech au Luxembourg, dans la nouvelle collection dirigée par Fabien Bottini ; la publication des actes du colloque de novembre 2019 sur « La police de la Liberté » organisé par Fabien Bottini également dans cette nouvelle collection ont pris du retard et sera effective vers la fin du mois de mars ou bien début avril.

Le colloque sur « Le consentement » qui devait avoir lieu en présence au début du mois de décembre 2020, et organisé par Jean-Marc Roy a été reporté en raison du deuxième confinement. Toutefois, tous les articles ont été rédigés et transmis à Jean-Marc Roy pour la publication prochaine des actes chez Legitech. Le colloque organisé par Michel Bruno sur « La désunion dans l'Union européenne » qui devait se dérouler en juin 2020 a été reporté en juin 2021.

2° La dotation de l'Université pour le budget de fonctionnement pour 2021 du LexFEIM a été renouvelée à hauteur de 19000 euros comme l'an dernier. Les crédits destinés à financer les chercheurs invités seront repartis lors de la prochaine réunion de la Commission de la recherche du 18 février. Quatre colloques doivent en principe se dérouler en 2021 dotés de 3500 euros chacun par le Conseil de laboratoire, ce qui fait 14 000 euros affectés plus environ 2000 euros pour les frais fixes. Il reste donc environ 3000 euros pour l'organisation de trois ou quatre soutenances soit de l'ordre de 2000 euros au total et le reste permettra d'acheter nos publications afin de les offrir à nos collègues chercheurs invités et/ou lorsque nous rendons visite à des universités partenaires.

3° Il est décidé à l'unanimité que le LexFEIM achètera des ouvrages de chacune des dernières publications des actes des colloques organisés en son sein en fonction du budget restant.

4° Les colloques prévus en 2021 sont celui de Pierre Chabal en mai, celui de Michel Bruno en juin et celui de Fabien Bottini en novembre. Celui qui devait être organisé par Fabien Bottini sur la biodiversité en partenariat avec l'Université de Libreville au Gabon est reporté en octobre pour le moment mais sans certitude. Il est décidé que si le 30 avril prochain, les collègues co-organisateurs ne donnent pas de nouvelles, les crédits votés par le LexFEIM en faveur de l'organisation de ce colloque seront mis à disposition pour permettre d'organiser une autre manifestation scientifique ou bien à d'autres fins que le conseil du LexFEIM déterminera.

5° Les crédits alloués au LexFEIM au titre des chercheurs invités par la Commission recherche permettront d'inviter les quatre ou cinq collègues figurant dans la liste d'invités que nous avons adoptée en septembre dernier. Nous solliciterons également la présidence au titre de la politique internationale de l'Université à ce sujet afin notamment de pouvoir inviter deux collègues coréens.

6° Claire Humann souhaite ne plus avoir la charge administrative de la responsabilité de l'axe de recherches droit de la mer et des activités maritimes et portuaires pour pouvoir se consacrer uniquement à la recherche. Gourmo Lô a présenté sa candidature pour la remplacer. Il est élu à l'unanimité et félicité. Le directeur du LexFEIM adresse ses remerciements à Claire Humann pour avoir exercé cette responsabilité pendant deux ans.

7° Deux anciens collègues à la retraite ont candidaté pour devenir membre associé du LexFEIM : Pierre-Yves Nicolas et Jean Legloan. Pierre-Yves Nicolas est spécialiste en droit des transports maritimes et continue à publier. Sa candidature est adoptée à l'unanimité. Jean Legloan n'ayant pas encore adressé son cv avec ses dernières publications, il est décidé de reporter le vote sur sa candidature à notre prochaine réunion.

8° L'adhésion du LexFEIM à la Fondafip (fondation des finances publiques) et celle relative à l'AFEE (association française des études européenne) sont acceptées.

9° Il est décidé vu la situation difficile que traverse certains de nos doctorants de leur accorder en cas de sollicitation de leur part une aide exceptionnelle d'urgence de 100 euros. Nous ne pouvons pas faire plus, malheureusement, étant donné nos finances réduites.

10° Il y a trois soutenances de thèse qui doivent se dérouler en 2021. Il faudrait en déterminer les dates prochainement ainsi que la composition des jurys.

11° Il est rappelé qu'un cahier de laboratoire sera prochainement mis en place sur lequel nous devons indiquer toutes nos publications à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

12° Diane de Bellecize a demandé le renouvellement de son éméritat : les collègues acceptent de lui renouveler l'éméritat. Elle doit finir de remplir son dossier afin de le transmettre au service de la recherche.

Fin de la réunion à 17h45.